

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 27 MAI 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Junien, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Le Maire procède à l'appel.

PRÉSENTS :

ALLARD Pierre, BALESTRAT Claude, BALESTRAT Yoann, BEAUBREUIL Bernard, BEAUDET Hervé, CHABAUD Mireille, CHAZELAS Laurence, CHAZELLE Anne-Sophie, COINDEAU Lucien, COMPERE Béatrice, COUCAUD Nadège, CROCI Eliane, DAUVERGNE Frédéric, DESROCHES Bernadette, GANDOIS Philippe, GERBAUD Alex, GRANET Thierry, LA DUNE Clément, LAURENCIER Noël, LEKIEFS Didier, MALAGNOUX Bruno, MURA Laure, PESQUE Aurabelle, PICHON Joëlle, PIEL Jean-Sébastien, PIQUE Clémence, RASOA FENOSOA Esther, ROY Didier, SEBBAH Julia, SIMMONNEAU Christelle, TARNAUD Nathalie, TRICARD Stéphanie, WACHEUX Christophe

L'assemblée désigne ensuite Claude BALESTRAT, conseiller municipal, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, Yoann Balestrat, Anne-Sophie Chazelle, Frédéric Dauvergne, Nathalie Tarnaud, Jean-Sébastien Piel et Clémence Pique votant contre

- EMET un avis favorable aux délégations d'attribution au Maire conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales

- DIT qu'en cas d'absence ou empêchement du Maire, ces délégations seront confiées au premier adjoint

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, Yoann Balestrat, Anne-Sophie Chazelle, Nathalie Tarnaud, Jean-Sébastien Piel et Clémence Pique votant contre, Frédéric Dauvergne s'abstenant

- DECIDE de fixer le montant des indemnités de fonction attribuées au Maire, aux adjoints au maire et aux conseillers délégués ainsi qu'il suit et, ce, à compter du 28 mai 2020

Maire	58 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Adjoints au Maire	67,65 % de 33% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseillers municipaux délégués	52,16 % de 67,65 % de 33% de l'indice brut terminal de la fonction publique

- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs jusqu'au renouvellement général du Conseil municipal

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- ADOPTE la composition des commissions telle qu'annexée à la présente

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.